

BROCKTON PUBLIC SCHOOLS

PROCEDURES FOR
ENROLLMENT AND PROOF OF RESIDENCY

En vertu des Lois MGL, chapitre 76, section 5, toute personne «a le droit de fréquenter l'école publique de la ville où il/elle réside actuellement.» Les procédures suivantes seront suivies afin de vérifier la résidence de l'élève:

Avant que tout étudiant soit enrôlé aux écoles publiques de Brockton, le parent de l'élève ou son tuteur légal * doit prouver sa résidence légale dans la ville de Brockton. Les enfants dont la résidence principale est en dehors de Brockton ne sont pas admissibles à fréquenter les Écoles Publiques de Brockton (cette politique ne s'applique pas au programme de choix d'école). Résidence entend le domicile où un enfant passe la majorité de son temps. Le standard utilisé à Brockton est simple: la loi est très claire que la détermination de résidence gît dans l'établissement du «domicile» - où l'étudiant réside, comme déterminé par la vérification de l'endroit où se tient le centre de sa vie domestique, sociale, civique et c'est là l'endroit désigné où l'enfant doit se rendre à l'école. Cette norme doit être le premier pas accompli avant qu'une famille cherche à démontrer à la résidence de l'enfant.

L'inscription d'un enfant requiert: **une copie de son certificat de naissance, un certificat de santé à jour**, y compris les vaccinations, **et à partir du 1er Janvier, 2010**, tous les candidats doivent soumettre au moins **trois preuves de résidence**.

Les documents doivent être pré-imprimées avec le nom et l'adresse du parent de l'élève ou son tuteur.* Lors de l'inscription d'un étudiant aux Écoles Publiques de Brockton, niveaux K-12, le directeur du Centre d'Inscription pour l'École et d'Information aux Parents confirmera l'établissement de la résidence. Ces documents seront également requis pour tout **changement d'adresse**.

Tout applicand est obligé de soumettre au moins un document de chachune des colonnes qui suivent:		
Colonne A	Colonne B	Colonne C
<ul style="list-style-type: none"> • Copie de l'acte ET du dernier versement hypothécaire • Copie du bail ET des paiements du loyer les plus récents (y-compris ceux-là émis par BHA et HUD) • Affidavit juridique du propriétaire ET les paiements du loyer les plus récents • Accord de Section 8 	<p><i>Une facture des services publics dated durant les derniers 60 jours, y-compris:</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Facture de Gaz • Facture de Pétrole • Facture d'Électricité • Facture du téléphone de famille (non celle du téléphone portable) • Facture de Cable de télévision 	<ul style="list-style-type: none"> • Permis de Conduire valide • Carte d'Immatriculation courante d'un véhicule • Une Carte d'Identification-photo valide du Massachusetts • Un passeport valide daté de l'année la plus récente • Form e W-2 • Une Facture de taxe Excisée sur votre véhicule • Une facture de la taxe sur votre hypothèque datée Durant les 60 derniers jours • Une lettre d'un organisme gouvernemental approuvé • Talon de paie • Relevé de Banque ou de carte de crédit

***La tutelle légale exige des documents supplémentaires issus d'un tribunal ou d'un organisme. Les conditions de résidence des ÉBP ne s'appliquent pas aux étudiants sans-abri. (Acte de McKinney-Vento) Signalez les cas de fraude de résidence! Vous resterez anonyme – Appelez le 508-580-7518**

BROCKTON PUBLIC SCHOOLS
PROCEDURES FOR
ENROLLMENT AND PROOF OF RESIDENCY

--	--	--

***La tutelle légale exige des documents supplémentaires issus d'un tribunal ou d'un organisme. Les conditions de résidence des ÉBP ne s'appliquent pas aux étudiants sans-abri. (Acte de McKinney-Vento) Signalez les cas de fraude de résidence! Vous resterez anonyme – Appelez le 508-580-7518**